

- ARRETE MUNICIPAL N°124/25 -

Objet : Travaux de remplacement et pose d'appuis Télécom.

**Sur la commune de Roscoff hors agglomération - Société Avoda Ingenierie
A compter du vendredi 06 juin 2025 pour une période de 90 jours.**

La Maire de la ville de Roscoff,

Vu les articles L2212-1 L 2213-1 et L 2213-2 et 2215-1 du code général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R411-8, R 411-25, R 412-30, R 413-1 et R 417 -10 du Code de la Route.

Vu la demande de la société Avoda Ingenierie en date du 09 mai 2025

Considérant que les travaux de voirie sur le domaine public (voie communale et ses dépendances), nécessitent certaines restrictions temporaires de la circulation aux abords et au droit des chantiers, (alternats, interdiction de doubler, de stationner, de réduction ou suppression d'une voie avec mise en place de déviation.

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de remplacement et pose d'appuis « Télécom », la société Avoda Ingenierie est autorisée à réaliser des travaux du vendredi 06 juin 2025 jusqu'à la fin des travaux :

Sur la commune de Roscoff hors agglomération

Dans la zone de chantier les restrictions suivantes seront adaptées au danger :

- Interdiction de circuler et de stationner au droit du chantier.
- L'accès aux riverains devra être maintenu.

Article 2 : L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire de jour et de nuit du chantier sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, modifié notamment par arrêté du 06 Juin 1977 et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 06 Novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Directeur des Services Techniques de Roscoff, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff et à l'entreprise chargée des travaux. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
Le présent arrêté a été publié à
la Mairie le 05 juin 2025
La Maire,



Roscoff, le 05 juin 2025
La Maire,

